

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 17 MARS 2023

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux milles vingt-trois, le vendredi 17 mars à 20h 30, sur convocation du 27 février, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laëtitia CHAUVEAU, Pauline BAND'HOU, Messieurs Frédéric SERRE, Alexis CAZÉ-CHANLONG, Bastien HUARD, Romain LEJARD, Laurent RIVET ;

Absentes excusées Mme Karine ABBAMONTE pouvoir à M Serre, Mme Nathalie COCHEREAU pouvoir à Mme Band'hou

Absent : René CHIVRACQ

Secrétaire de séance : Mme Band'hou

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Compte rendu des commissions

M le Maire fait savoir que la commune n'était pas représentée lors de la commission Tourisme.

SIVOP réunion du jeudi 16 mars : M le Maire informe que les effectifs sont en baisse, cependant dans l'immédiat il n'est pas prévu de fermeture de classe. Concernant la scolarité des enfants de 2 ans, les institutrices ont plutôt « subi » la dérogation de l'enfant de 2 ans en janvier. Pour elles, il est nécessaire d'avoir un groupe de 4 enfants. M le Maire informe que les enfants de moins de 3 ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, choix de l'inspection académique qui ne lui semble pas judicieux. Le prix des repas sera en septembre 2023 à 3.36€ au lieu de 3.25€ soit 20€ de plus par an. Pour la garderie le tarif passe de 32€ par mois à 33.50€ le Maire rappelle que le tarif est dégressif 1 enfant 33.50€, 2 enfants 28.50€ pour le second enfant, 3 enfants, gratuit pour le 3^{ième}.

Prix des fournitures inchangées : 58€ par enfant et 12€ pour la coopérative. La commune de Fruncé pour l'année scolaire 2022-2023 a une participation de 31 594€ pour 16 primaires et 9 maternelles.

SIRTOM. Mme Chauveau informe que le contrat avec la société de ramassage SEPUR a été renégocié. Les tournées sont modifiées à partir du 01 avril 2023. Pour la commune de Fruncé, le bourg et la heuze ont des changements.

COMMUNICATION. Mme Chauveau fait savoir que le service communication souhaite avoir des remontées sur leur moyen de communiquer, si les habitants trouvent le lettre Beuperchoise adaptée à leurs besoins, comme les agendas ou panneaux Pocket.

Vote des Comptes Administratifs 2022 et des Budgets Primitifs 2023

Mme Chauveau prend la parole et commence l'exposé par **le budget photovoltaïque**

Compte administratif 2022

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement : - 7 677.38€

Investissement : + 56 945.86€

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie de Nogent le Rotrou.

Après avoir entendu cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de la séance, passe au vote.

Approbation du Compte administratif : Pour 09 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Retour de M le Maire

Budget primitif photovoltaïque

Section de Fonctionnement : Le budget s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 40 390.82€. Mme Chauveau explique que cet équilibre s'obtient par un virement du budget principal de 31 124.52€.

Section d'Investissement : le budget s'équilibre en recette et en dépenses à la somme de 123 566.30€. Mme Chauveau explique que la part des emprunts est important car la commune rembourse le prêt relais cette année.

Après examen des chiffres, M le Maire passe au vote du Budget primitif 2023 Photovoltaïque, Pour 10 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le Budget primitif photovoltaïque est adopté à l'unanimité des présents.

Mme Chauveau reprend la parole et commence l'exposé pour **le budget Eau**

Compte administratif Eau 2022

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement : +41 691.38€

Investissement : + 6 249.99€

Les résultats sont en concordances avec le compte de gestion de la trésorerie de Nogent le Rotrou.

Après avoir entendu cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de la séance, passe au vote.

Approbation du Compte administratif : Pour 09 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Retour de M le Maire

Budget primitif Eau 2023

Section de Fonctionnement : Le budget s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 80 717.78€.

Section d'Investissement : le budget s'équilibre en recette et en dépenses à la somme de 14 976.39€.

Après examen des chiffres, M le Maire passe au vote du Budget primitif 2023 Eau, Pour 10 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le Budget primitif Eau est adopté à l'unanimité des présents.

Mme Chauveau reprend la parole et commence l'exposé pour **le budget Commune**

Compte administratif 2022

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement : +239 175.26

Investissement : - 36 084.09

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie de Nogent le Rotrou.

Après avoir entendu cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de la séance, passe au vote.

Approbation du Compte administratif : Pour 09 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Retour de M le Maire

Budget Primitif 2023

Section de Fonctionnement : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 435 306.26€

Section d'Investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 225 390.09€

Après examen des chiffres, M le Maire passe au vote du Budget primitif 2023 Commune, Pour 10 (2 pouvoirs) - Contre 0- Abstention 0. Le Budget primitif Commune est adopté à l'unanimité des présents.

Vote des taxes Foncières Bâties et Non Bâties

M le Maire présente la feuille des impôts locaux. Les bases ont été très largement réévaluées (+ 7%). Au vu de cette augmentation qui est du ressort de l'Etat, M le Maire propose de ne pas toucher les taux d'impositions. Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité de maintenir les taux

Taxe foncières bâties 33.69%

Taxe foncière non bâtie 26.70%

Taxe d'habitation 9.32%

Taxe d'Aménagement

M le Maire informe que la commune doit se positionner sur la taxe d'aménagement, M le Maire rappelle que la commune avait voté 2 taxes d'aménagement : une au taux de 5% pour le bourg et les hameaux, une autre à 20% pour le projet de lotissement. Du fait du Plan Local Intercommunal, le projet de lotissement n'est plus d'actualité. M le Maire propose donc de garder le taux de 5% pour l'intégralité du territoire communal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter le taux de 5% pour l'ensemble du territoire communal.

Adhésion a Eure et Loir Ingénierie

M le Maire expose que le Conseil Départemental a mis en place un service pour les communes de mission administratif et juridique. Les thèmes sont les suivants :

- Rédaction de 2 actes et/ou projets en la forme administrative liés au foncier/an
- Conseil juridique : urbanisme, pouvoir de police, budget, relations collectivités, services publics, etc.
- Assistance en matière de commande publique : rédaction de 2 marchés public/an

Le coût de cette adhésion est de 0.80€ par habitant. M le Maire propose que la commune adhère à ce service afin de finaliser les ventes que le conseil a validé l'année dernière et qui ne sont toujours pas réalisées.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la mission administratif et juridique d'Eure et Loir Ingénierie.

Programme du 14 juillet

M le Maire demande si la commune réitère les moules frites pour le 14 juillet. Un tour de table s'engage et il en ressort de contacter la boucherie de l'écu pour une paella, ainsi que les Food truck du marché de Courville pour une cuisine créole.

Proposition aussi de tour de tracteur comme animation.

Programme du 11 novembre

M le Maire informe que la commune a reçu une proposition de spectacle chantant pour le 11 novembre. Le cout est de 150€ et la durée d'une heure. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de prestation.

Demande de subventions

M le Maire présente les différentes demandes de subvention :

La FNACA : proposition de 50€ de subvention : accord à l'unanimité

La SCLEROSE EN PLAQUES : proposition de 50€ de subvention : accord à l'unanimité

ETOILE FILANTE : proposition de 50€ de subvention : accord à l'unanimité

ADMR : proposition pas de subvention : accord à l'unanimité

FOOTBALL de SAINT GEORGES SUR EURE : proposition pas de subvention : accord à l'unanimité

LES AMIS DU JUMELAGE : proposition pas de subvention : accord à l'unanimité

Informations et Questions diverses

Cimetière : M le Maire informe que les travaux de pose du colombarium et de cavurnes sont finis, ainsi qu'une grande partie de l'aménagement paysager.

La commune a aussi acheté des boîtes à rats pour assainir le cimetière.

Chemin du Bois Roger M le Maire informe que les plantations illégales qui ont été faite sur le chemin du Bois Roger vont être retirées.

Initiation Gestes qui sauvent : M Alexis CAZE-CHANLONG expose qu'il a 2 propositions de session pour une initiation sur les « gestes qui sauvent ». La première proposition est payante. Le montant est de 660€ pour 10 personnes. La seconde proposition est un partenariat avec Groupama, elle est gratuite et le formateur est un pompier. Il propose 2 sessions dans la même journée avec 15 personnes maximum à chaque fois. La commune a proposé 3 dates. M Cazé-Chanlong nous informera de la suite à donner.

Arrêt de Bus ST DENIS : M Laurent RIVET demande pourquoi l'arrêt de bus a Saint Denis a été déplacé. M le Maire n'étant pas au courant, des informations seront demandées.

Bois Roger M Laurent RIVET souligne qu'il y a un regard au milieu du chemin du Bois Roger, il demande si c'est l'ancienne canalisation. M le Maire ira voir et se renseignera auprès de la commune de Le Thieulin.

Activité LISA M Laurent RIVET demande si la commune peut mettre en place une activité physique pour les seniors car les activités LISA mis en place par l'ADMR sont complètes.

Arrêt du Bus Bourg M Romain LEJARDS informe que c'est le « cirque » à chaque fois au niveau de l'arrêt du bus. Le car se met en biais dans le virage, les voitures sont de part et d'autre du carrefour.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h